



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 5 juillet 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

| | |
|-------------------|------------------------------------|
| Christiane Bois | Michelle Morin-Doyle |
| Simon Brouard | Patrick Paquet |
| Yvon Bussièrès | François Picard |
| Richard Côté | Ginette Picard-Lavoie |
| Raymond Dion | Gérald Poirier |
| Chantal Gilbert | Marie-Josée Savard |
| Anne Guérette | Odette Simoneau (partie de séance) |
| Geneviève Hamelin | Denise Tremblay Blanchette |
| Sylvain Légaré | Denise Trudel |
| Julie Lemieux | Marie France Trudel |
| Lisette Lepage | Suzanne Verreault |
| Francine Lortie | Steeve Verret |

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le maire Régis Labeaume
Monsieur le conseiller Marc Simoneau

À 17 heures, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2010-0678 Adoption de l'ordre du jour

À la demande de monsieur le conseiller François Picard, il est proposé de retirer, de l'ordre du jour, le sommaire décisionnel suivant :

- TP2010-029 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour un branchement d'aqueduc ou d'égout et de services connexes, R.V.Q. 1609* ».

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 5 juillet 2010, tel qu'il a été modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0679 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de madame la conseillère Geneviève Hamelin sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 juin 2010

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Geneviève Hamelin fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 juin 2010.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 juin 2010.
- Dépôt des documents suivants, relatifs au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32716Pb*, R.C.A.3V.Q. 16 :
 - a) rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, le 10 mai 2010;
 - b) opinion du conseil de quartier de la Cité-Universitaire;
 - c) résolution CA3-2010-0254, adoptée par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, le 14 juin 2010.

- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour le mois de mai 2010;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2010 (**Référence : AP2010-367**).
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'une lettre adressée à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relative aux modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à l'abolition du processus référendaire décisionnel.

Première partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Madame la conseillère Odette Simoneau quitte la séance à 18 h 50.

Avis de proposition

Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition relatif au lien Cité universitaire/Vieux-Québec et au lien mécanique prévu pour permettre aux cyclistes de circuler entre la Haute-Ville et la Basse-Ville.

CV-2010-0680 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010 - Adoption du projet de règlement sur le programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire - AT2010-122 (Ra-1544)

Attendu qu'aucune présentation du programme particulier d'urbanisme (ci-après appelé PPU) n'a été faite à l'ensemble des élus du conseil de la ville;

Attendu que la vision d'avenir globale du PPU a fait l'objet de trois séances publiques de présentation ou de consultation;

Attendu que le 1^{er} juin dernier, la Ville a présenté à la population la vision de développement de la colline Parlementaire, à partir des propositions volumétriques pour chacun des sites potentiels de développement identifiés au PPU;

Attendu que le projet de PPU et les modifications apportées à la suite de la tenue de l'assemblée publique de consultation du 9 juin dernier intègrent l'ensemble des facettes de la planification urbaine (développement durable, patrimoine, mobilité, design urbain et autres), soit dans ses orientations, soit dans ses actions spécifiques;

Attendu que les principaux partenaires ont été consultés et qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, présenter publiquement leurs réflexions quant au contenu du PPU;

Attendu que de façon générale, l'administration municipale procède à une présentation, au comité plénier, de tous les grands dossiers de la Ville en matière de plans et politiques (Plan vert, bleu, blanc, Plan de mobilité durable, plans d'aménagement d'ensemble, Politique d'habitation, Politique du patrimoine et autres);

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° de donner suite à l'élément 5 de l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010, recommandant, dans la foulée des pratiques de l'administration municipale à l'égard de l'adoption des plans et politiques, que le comité exécutif autorise la tenue d'une séance du comité plénier du conseil de la ville avant l'adoption finale du *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 1639;
- 2° de ne pas donner suite aux autres éléments de l'avis de proposition.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Denise Tremblay Blanchette, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Yvon Bussièrès.

En faveur : 20

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0681 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010 - Reconnaissance de l'existence du problème de la hausse importante des taxes, découlant de l'explosion des évaluations dans certains secteurs de la ville - FN2010-048 (Ra-1544)

Considérant l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010, à l'effet que la Ville reconnaisse l'existence du problème de la hausse importante des taxes découlant de l'explosion des évaluations dans certains secteurs de la ville et s'engage activement dans ce dossier, en s'assurant que les représentants de la Ville de Québec, à la table organisée par le gouvernement, travaillent à apporter des solutions qui permettront de contrer les effets négatifs de ce fardeau fiscal imposé aux citoyens par un contexte immobilier inflationniste et que la Ville de Québec analyse la possibilité de mettre en place des stratégies, comme par exemple des *taxes de villégiature*, pour contrer les impacts de la forte spéculation étrangère au détriment des citoyens qui ont choisi un milieu de vie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0682 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010 - Remplacement du président actuel du conseil de la ville, monsieur Jean-Marie Laliberté, conseiller municipal du district électoral Des Monts, Arrondissement de Charlesbourg - MAI2010-001 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 juin 2010, visant à démettre de ses fonctions le président actuel, monsieur Jean-Marie Laliberté;
- 2° de renouveler sa confiance au président du conseil municipal, monsieur Jean-Marie Laliberté.

Monsieur le conseiller Richard Côté, appuyé par madame la conseillère Lisette Lepage, demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Denise Tremblay Blanchette, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Yvon Bussières.

En faveur : 21

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Conformément aux dispositions de l'article 64 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, monsieur le conseiller Yvon Bussières mentionne qu'il retire son avis de proposition.

CV-2010-0683 Félicitations à Monsieur le cardinal Marc Ouellet pour sa nomination au Vatican à titre de préfet de la *Congrégation pour les évêques* et de président de la *Commission pontificale pour l'Amérique latine*

Attendu que le 30 juin dernier, le pape Benoît XVI a nommé l'archevêque de Québec, le cardinal Marc Ouellet, comme successeur à Giovanni Battista Re afin d'occuper les fonctions de préfet de la *Congrégation pour les évêques* et de président de la *Commission pontificale pour l'Amérique latine*;

Attendu qu'à titre d'archevêque de Québec depuis novembre 2002, le cardinal Ouellet a été présent et actif dans la communauté;

Attendu que grâce à sa nomination, le cardinal Ouellet devient le troisième québécois, après Monseigneur Maurice Roy et Monseigneur Édouard Gagnon, à occuper de hautes fonctions à Rome;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de féliciter Monsieur le cardinal Marc Ouellet pour sa nomination au Vatican et de lui souhaiter la meilleure des chances dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0684 Félicitations à monsieur Robert Lepage pour l'ensemble de sa carrière

Attendu que monsieur Robert Lepage, artiste multidisciplinaire de Québec, contribue au rayonnement de la ville de Québec, au Canada et à l'international;

Attendu que plusieurs de ses oeuvres ont connu un succès international, telles que *La Trilogie des dragons*, *Le Polygraphe*, *La Face cachée de la lune* et *Le Confessionnal*;

Attendu que son projet *Le moulin à images* est, d'année en année, un grand succès et que ce spectacle avant-gardiste a grandement contribué au triomphe du 400^e anniversaire de la Ville;

Attendu qu'en 2009, il a reçu, pour sa contribution exceptionnelle à la scène culturelle canadienne, le Prix du Gouverneur général pour les arts de la scène;

Attendu que monsieur Robert Lepage a reçu, le 26 juin dernier, deux prix Dora Mavor Moore, d'abord pour son oeuvre *Le rossignol et autres fables*, un opéra présenté l'automne dernier à la « Canadian Opera Company » et ensuite pour un spectacle de tournée *Lipsynch*, produit par sa compagnie *Ex Machina*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu de féliciter monsieur Robert Lepage pour l'ensemble de sa carrière et pour le travail exceptionnel qu'il accomplit, au grand plaisir des amoureux de la culture, en plus de contribuer au rayonnement des talents québécois, d'ici et d'ailleurs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0685 Demande de délai additionnel jusqu'au 7 février 2011 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010 - Composition du comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux - DG2010-071 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 7 février 2011, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} mars 2010, concernant la composition du comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Jean Guilbault, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie,

Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Yvon Bussières.

En faveur : 20

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0686 Fermeture d'une partie de la rue Fortin et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 4 047 701 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - DE2010-049 (Ra-1543)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Fortin, constituée d'une partie du lot 4 047 701 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 609 663 du susdit cadastre, d'une superficie de 709,1 mètres carrés, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0687 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Construction Carbo inc.* et *Les Constructions Hydrospec inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2010-072 (Ra-1543)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Construction Carbo inc.* et *Les Constructions Hydrospec inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport et désigné comme étant une partie du lot 4 420 885 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 624 676 du susdit cadastre, d'une superficie approximative de 2 800 mètres carrés, tel qu'illustré au plan joint en annexe audit sommaire;

2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 35 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 98 000 \$, dont 94 234 \$ seront imputés au prix d'achat et 3 766 \$ seront versés au fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel. Un acompte de 9 800 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;

3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0688 ***Prise d'acte du Bilan de l'opération de réduction du nombre d'arrondissements - DG2010-065 (Ra-1543)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte du *Bilan de l'opération de réduction du nombre d'arrondissements*, daté du 11 juin 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0689 ***Félicitations aux employés municipaux pour leur apport important et leur précieuse collaboration aux opérations de restructuration nécessaire, suite à la réduction du nombre d'arrondissements***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de féliciter les employés municipaux pour leur apport important et leur précieuse collaboration aux opérations de restructuration nécessaire, suite à la réduction du nombre d'arrondissements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0690 ***Conclusion d'un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec quant à l'octroi d'une aide financière pour le projet de remplacement des conduites dans le secteur Saint-Pascal/Maizerets du quartier Limoilou, dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme gouvernemental *Fonds de stimulation de l'infrastructure* (dossier numéro 808089) - IN2010-013 (Ra-1543)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec quant à l'octroi d'une aide financière, jusqu'à concurrence d'un montant de 4 866 668 \$, dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme gouvernemental *Fonds de stimulation de l'infrastructure* concernant le projet de remplacement des conduites dans le secteur Saint-Pascal/Maizerets du quartier Limoilou (dossier numéro 808089), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° que la Ville verse sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté quitte temporairement son siège à la présidence. Monsieur le conseiller Jean Guilbault préside la séance. Il est 19 h 55.

CV-2010-0691 Adjudication d'un contrat de services professionnels en vue de l'amélioration et de l'adaptation du système d'information pour la gestion de l'évaluation municipale (GEM) - Période du 21 juin 2010 au 20 juin 2013 (VQ-42759) - AP2010-361 (CT-2194703) — (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, à *Solutions Consortech inc.*, le contrat de services professionnels en vue de l'amélioration et de l'adaptation du système d'information pour la gestion de l'évaluation municipale (GEM), au cours de la période du 21 juin 2010 au 20 juin 2013, pour un montant de 862 579,46 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42759 et à sa soumission, en date du 14 mai 2010, ainsi qu'à la confirmation écrite de révision des quantités et des taux horaires du 7 juin 2010.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0692 Adjudication d'un contrat pour les services de transactions par cartes de crédit ou de débit d'une durée de 3 ans (VQ-34960) - AP2010-368 (CT-AP2010-368) — (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le contrat, à *Global Payment Direct inc.*, jusqu'au 22 janvier 2012, aux conditions actuellement en vigueur;
- 2° l'ajout du service de commerce électronique *Internet* à l'entente en cours avec *Global Payment Direct inc.* jusqu'au 22 janvier 2012, aux conditions actuellement en vigueur pour le compte marchand de la Ville de Québec;
- 3° monsieur le maire Régis Labeaume et la personne occupant la fonction de trésorier ou d'assistant-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, les conventions bancaires nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0693 Approbation d'une grille de pondération et d'évaluation des offres, en vue de l'acquisition et de l'implantation d'un progiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur pour les équipements motorisés (GMAO) (VQ-42847) - AP2010-371 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approuver la grille d'évaluation et de pondération, la formation du comité de sélection et de ses règles de fonctionnement, en vue du contrat d'acquisition et d'implantation d'un progiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour les équipements motorisés.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0694 Convention entre la Ville de Québec et la Banque nationale du Canada pour services bancaires et programme carte d'achat - Période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2015 (VQ-42586) - AP2010-382 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention bancaire entre la *Banque Nationale du Canada* et la Ville de Québec relativement aux services bancaires et

programme carte d'achat suivant les conditions arrêtées dans les formules de l'institution financière, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42586 et à sa soumission, en date du 14 juin 2010;

- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le trésorier ou l'assistant-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention bancaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0695 Adjudication d'un contrat en vue de la location et le nettoyage de salopettes pour mécaniciens et soudeurs - Période de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 5 juillet 2013 (VQ-42574) - AP2010-390 (CT-AP2010-390) — (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à *Unifrist Canada Ltée*, le contrat en vue de la location et le nettoyage de salopettes pour mécaniciens et soudeurs, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 5 juillet 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42574 et aux prix unitaires de sa soumission pour l'option B, en date du 16 avril 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0696 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition, le service de coaching, de formation et d'assistance en vue de la configuration des produits Data Services, Metadata Manager et Data Federator (suite logicielle SAP) - AP2010-404 (CT-2195094, CT-2195097) — (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de *SAP*, des produits Data Services, Metadata Manager et Data Federator (suite logicielle SAP), d'un montant de 649 031,25 \$ incluant les taxes;
- 2° l'adjudication, à *AgileDSS*, d'un contrat pour le service de coaching, de formation et d'assistance pour la configuration des produits Data Services, Metadata Manager et Data Federator (suite logicielle SAP), d'un montant de 169 312,50 \$ incluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0697 Attribution de 3 odonymes - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2010-057 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'attribuer, aux rues identifiées par les lettres A, B et C sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue A : *Estacade, rue de l'*;
- Rue B : *Éloges, rue des*;
- Rue C : *Estragon, rue de l'*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0698 Attribution d'un odonyme - District électoral de Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2010-065 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre I sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Charles-Jobin, rue*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0699 Subvention spéciale à *La Rotonde - Centre chorégraphique contemporain de Québec*, pour les années 2010, 2011 et 2012, dans le cadre d'un soutien pour la location de locaux additionnels - CU2010-066 (CT-CU2010-066) — (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de verser, à *La Rotonde - Centre chorégraphique contemporain de Québec*, une subvention au montant de 46 000 \$ annuellement, pour les années 2010, 2011 et 2012, dans le cadre d'un soutien spécial pour la location de locaux additionnels.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0700 Subvention spéciale à *Les Gros Becs - Centre de diffusion de théâtre jeunesse*, pour les années 2010, 2011 et 2012, dans le cadre d'un soutien pour le maintien de la location de ses locaux actuels - CU2010-067 (CT-CU2010-067) — (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de verser une subvention spéciale de 31 000 \$ pour l'année 2010 et de 43 000 \$ pour les années 2011 et 2012, à *Les Gros Becs - Centre de diffusion de théâtre jeunesse*, dans le cadre d'un soutien pour le maintien de la location de ses locaux actuels.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0701 Prolongement de la rue Élie - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-075 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Domaine du Ruisseau Rouge inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue Élie, sur une longueur approximative de 58 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Domaine du Ruisseau Rouge inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Domaine du Ruisseau Rouge inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Domaine du Ruisseau Rouge inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;

6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0702 Prolongement de la rue Hamon et ouverture d'une nouvelle rue - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-076 (CT-DE2010-076) — (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Construction S.M.B. inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue Hamon et la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 244 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Construction S.M.B. inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Construction S.M.B. inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Construction S.M.B. inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;

8° d'autoriser un investissement de 54 500 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0703 Ouverture d'une rue à partir de la rue de Montolieu - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-079 (CT-DE2010-079) — (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Lotissement Olympia inc.*, qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 149 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Lotissement Olympia inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Lotissement Olympia inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Lotissement Olympia inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;

8° d'autoriser un investissement de 1 735 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0704 Ouverture d'une nouvelle rue à partir de l'avenue de la Famille - District électoral Laurentien - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2010-082 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Constructions Beaubois inc.*, qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 292 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Constructions Beaubois inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Constructions Beaubois inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Constructions Beaubois inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0705 Prolongement des rues Grimaldi et de la Guinée - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-084 (CT-DE2010-084) — (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9218-3425 *Québec inc.*, qui implique notamment le prolongement des rues Grimaldi et de la Guinée, sur une longueur approximative de 471 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser 9218-3425 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9218-3425 *Québec inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec 9218-3425 *Québec inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 65 500 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0706 Abrogation de la résolution CV-2009-0532 - Bois Enchanté VI - Prolongement de la rue de Capella - District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-086 (Abroge CV-2009-0532) (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0532;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *87220 Canada Ltée*, qui implique notamment le prolongement de la rue de Capella, sur une longueur approximative de 187 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser *87220 Canada Ltée* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 2°;
- 4° d'autoriser *87220 Canada Ltée* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec *87220 Canada Ltée*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0707 Bois enchanté VII - Prolongement des rues de Capella et des Feuillus - District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-087 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *87220 Canada Ltée*, qui implique notamment le prolongement des rues de Capella et des Feuillus, sur une longueur approximative de 211 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *87220 Canada Ltée* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;

- 3° d'autoriser *87220 Canada Ltée* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *87220 Canada Ltée*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0708 Fourniture, par les conseils d'Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute Saint-Charles au conseil de la ville, des services relatifs à l'entretien des rues privées - DG2010-068 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie-France Trudel,

il est résolu d'accepter les offres des conseils d'Arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport et de La Haute–Saint–Charles à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur de la Division des travaux publics et du personnel affecté aux opérations de déneigement et d'entretien afin d'entretenir une rue privée, conformément à la résolution CV–2006–1077 modifiée par les résolutions CV-2007-0512, CV–2008-1155 et CV-2010-0021 et ses autres éventuels amendements.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0709 Fermeture d'une partie de la rue Hamon et affectation, au domaine privé de la ville, d'une partie du lot 2 152 886 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-068 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Hamon, constituée d'une partie du lot 2 152 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière

de Québec, d'une superficie approximative de 1 300 mètres carrés, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 625 872 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0710 Location d'un local administratif situé au 1220, boulevard Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - GI2010-080 (CT-GI2010-080) — (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel *Société en commandite Lebourgneuf* loue, à la Ville de Québec, un local situé au 1220, boulevard Lebourgneuf, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2015, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Les fonds requis doivent être puisés à l'activité 1710800 (Gestion des immeubles) au budget d'opération, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0711 Adoption de la *Politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes*, datée de juin 2010 - RI2010-036 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter la *Politique municipale sur l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes*, datée de juin 2010.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté reprend son siège à la présidence.
Il est 20 h 10.

CV-2010-0712 Renouvellement du contrat de monsieur Alain Marcoux (ID. 060860) à l'emploi de directeur général - RH2010-142 (CT-RH2010-142) — (Ra-1545)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le renouvellement du contrat de monsieur Alain Marcoux (ID. 060860) à l'emploi de directeur général (poste no 15700), pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2014, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente d'assemblée du conseil d'agglomération et membre du comité exécutif, proposera, au nom de celui-ci, les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 6 juillet 2010.

CV-2010-0713 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (RTC), relativement à la fourniture de services en matière de soutien de l'infrastructure de téléphonie et de radiocommunication - Période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2009 - TI2010-061 (Ra-1543)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (RTC), relativement à la fourniture de services en matière de soutien de l'infrastructure de téléphonie et de radiocommunication, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0714 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau routier artériel (boulevard René-Lévesque Est) - Artère secondaire dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou/Quartier Saint-Jean Baptiste/District Vieux-Québec-Montcalm - A1GT2010-064 (Ra-1543)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications suivantes à la réglementation sur le stationnement et la circulation :

boulevard René-Lévesque Est :

côté sud de la rue, à l'est de l'avenue Turnbull, sur une longueur de 60 mètres, installer *arrêt interdit - arrêt d'autobus* et retirer les parcomètres portant les numéros 3501, 3502, 3503 et 3504 d'une durée maximale de 5 heures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0715 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier SAI-Q-150765-0811 (Ville de Québec c. Casse-Croûte Route 66 inc.) - AJ2010-062 (CT-AJ2010-062) — (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec, d'acquérir, pour la somme de 17 000 \$, le lot 4 389 264 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, connu autrefois comme étant une partie du lot 1 944 509 du susdit cadastre, le tout tel que décrit au plan préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 6 mars 2009, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des affaires juridiques, à signer la déclaration de règlement hors cour dans le dossier du Tribunal administratif, section des affaires immobilières, SAI-Q-150765-0811 (Ville de Québec c. *Casse-Croûte Route 66 inc.*);
- 3° au Service des finances, à verser à *Stein Monast* (en fidéicommiss) la somme de 4 700 \$ plus les intérêts au taux légal (Règlement 17 000 \$ moins acompte provisionnel 12 300 \$ = 4 700 \$ + intérêt au taux légal);
- 4° au Service des finances, à verser à *Servitech Services Conseils - Évaluateurs agréés* la somme de 2 945,59 \$ incluant les taxes, pour honoraires d'évaluation;

5° au Service des finances, à verser à *Stein Monast* la somme de 620 \$ pour honoraires judiciaires;

6° au Service des affaires juridiques, à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0716 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° REGVSAD-2010-209 modifiant le règlement de zonage 480-85 afin de constituer une zone de type PC et y autoriser les usages « poste de suppression » et « lieu commémoratif » de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-118 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° REGVSAD-2010-209 modifiant le règlement de zonage 480-85 afin de constituer une zone de type PC et y autoriser les usages « poste de suppression » et « lieu commémoratif » de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0717 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'achat d'un progiciel intégré de gestion des processus ITIL (VQ-40258) - AP2010-295 (CT-2191994) — (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le paiement d'une dépense supplémentaire de 233 607,65 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Le Groupe Createch*, en vertu de la résolution CA-2008-0536, en date du 19 novembre 2008, dans le cadre du contrat pour l'entretien et le support de licences pour le progiciel *Maximo*, au cours de la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2013, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0718 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'octroi d'un contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables d'une durée de 5 ans (dossier 42955) - AP2010-380 (CT-AP2010-380) — (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour la prise en charge, par *Société VIA inc.*, de l'exploitation du centre de tri des matières recyclables, à partir du 21 juin 2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0719 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat, clés en main, de services professionnels en réhabilitation environnementale en vue de la décontamination du terrain sis au 908-1200, boulevard Montmorency (VQ-42408) - AP2010-403 (CT-AP2010-403) — (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour le paiement d'une dépense supplémentaire de 558 736,89 \$ incluant les taxes, soit 533 986,64 \$ (taxe nette), au contrat adjugé à *Golder Associés Innovations Appliquées (GAIA) inc.*, en vertu de la résolution CE-2010-0848, en date du 28 avril 2010, dans le but de réaliser les travaux de réhabilitation environnementale en vue de la décontamination du terrain sis au 908-1200, boulevard Montmorency, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le virement d'une somme de 112 875 \$ incluant les taxes, soit 107 875 \$ (taxe nette), du poste contingent d'agglomération vers l'activité 9770101 - affectation aux activités d'investissement d'agglomération;
- 3° l'affectation, aux activités d'investissement, d'un montant de 112 875 \$ incluant les taxes, soit 107 875 \$ (taxe nette), provenant du budget d'opération, dans un projet à être créé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0720 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation d'une somme supplémentaire au poste *Contingent* - Affectation d'une somme supplémentaire au poste *Contingent* - FN2010-036 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour un virement de 1 500 000 \$ du budget des activités relatives au déneigement vers le poste *Contingent*.

Il est également résolu d'autoriser un virement de 1 500 000 \$ du budget des activités relatives au déneigement vers le poste *Contingent*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0721 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation d'une somme à la réserve de prévoyance, à même le surplus non affecté de l'agglomération de la Ville de Québec - Affectation d'une somme à la réserve de prévoyance, à même le surplus non affecté de la Ville de Québec - Affectation d'une somme à la réserve pour les opérations de déneigement, à même le surplus non affecté de la Ville de Québec - FN2010-044 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation d'une somme de 9 600 000 \$ à la réserve de prévoyance, à même les surplus non affectés de l'agglomération de la Ville de Québec.

Il est également résolu d'affecter :

- 1° une somme de 4 400 000 \$ à la réserve pour les opérations de déneigement, à même les surplus non affectés de la Ville de Québec, atteignant ainsi la cible de 20 000 000 \$;
- 2° une somme de 10 000 000 \$ à la réserve de prévoyance, à même les surplus non affectés de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0722 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière pour une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2009, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) (dossier 231519) - Conclusion d'un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière pour une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2009, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) (dossier 231519) - IN2010-027 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 21 028 860 \$, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites concernant une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2009* (dossier numéro 231519), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;
- 3° l'autorisation pour le versement, par la Ville de Québec, de sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Il est également résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 21 028 860 \$, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites concernant une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2009* (dossier numéro 231519), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente;

- 3° que la Ville verse sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0723 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de 3 protocoles d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière pour une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2010, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) - Conclusion de 3 protocoles d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière pour une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2010, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) - IN2010-028 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion de 3 protocoles d'ententes à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 31 189 060 \$, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites concernant une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2010* (dossiers numéros 231513, 231514, 231516, 231517, 231520, 231522, 231524, 231525, 231526, 231528, 231529, 231531 et 231532), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les projets de protocoles d'entente joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits protocoles d'ententes;
- 3° l'autorisation pour le versement, par la Ville de Québec, de sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Il est également résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de 3 protocoles d'ententes à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Québec, quant à l'octroi d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 31 189 060 \$, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites concernant une liste de projets de réfection des infrastructures souterraines réalisés en 2010* (dossiers numéros 231513, 231514, 231516, 231517, 231520, 231522, 231524, 231525, 231526, 231528, 231529, 231531 et 231532), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les

projets de protocoles d'entente joints en annexe au sommaire décisionnel;

2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits protocoles d'ententes;

3° que la Ville verse sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0724 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009 - OM2010-001 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0725 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et le Festival d'été international de Québec inc. - Versement d'une subvention spéciale pour l'organisation et la tenue de l'événement La Fête de la chanson francophone qui se déroulera le 8 juillet 2010, dans le cadre du Festival d'été de Québec - DT2010-066 (CT-DT2010-066) — (Ra-1545)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'affectation, au Bureau du développement touristique et des grands événements, de la subvention de 280 000 \$ provenant du programme *Québec ça bouge* pour l'événement *La Fête de la chanson francophone*;

2° l'autorisation pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relativement au versement d'une subvention spéciale de 280 000 \$ en vue de l'organisation et de la tenue de l'événement *La Fête de la chanson francophone*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;

3° l'autorisation pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 280 000 \$ à *Festival d'été international de Québec inc.* en vue de l'organisation et de la tenue de l'événement *La Fête de la chanson francophone*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0726 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés, R.A.V.Q. 560 - Renonciation au droit d'opposition - FN2010-039 (Ra-1543)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés, R.A.V.Q. 560.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés, R.A.V.Q. 560.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0727 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville, R.A.V.Q. 117 - Renonciation au droit d'opposition - AT2010-112 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville, R.A.V.Q. 117.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de

s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville*, R.A.V.Q. 117.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0728 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 251 - RH2010-461 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 251.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0729 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 252 - RH2010-459 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 252.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0730 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 253 - RH2010-463 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et

du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 253.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0731 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 254 - RH2010-464 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 254.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0732 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 255 et l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération modifiant certains règlements concernant les régimes de retraite d'employés de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 162 - RH2010-460 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 255;
- 2° l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération modifiant certains règlements concernant les régimes de retraite d'employés de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 162.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0733 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 256 - RH2010-271 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du *Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec*, R.A.V.Q. 256.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0734 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique*, R.A.V.Q. 575 - Renonciation au droit d'opposition - IN2010-037 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique*, R.A.V.Q. 575.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique*, R.A.V.Q. 575.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0735 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la poursuite de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 577 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-048 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la poursuite de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 577.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la poursuite de la réalisation des travaux d'assainissement des eaux et d'aménagement du parc riverain du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 577.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0736 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de requalification des rives des cours d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 578 - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-051 (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de requalification des rives des cours d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 578.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation et de requalification des rives des cours d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 578.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0737 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 582 - Renonciation au droit d'opposition - TP2010-030 (Ra-1544)**

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 582.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux d'entretien et d'amélioration aux infrastructures reliées à la fourniture de l'eau potable et au traitement des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 582.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0738 **Autorisation à l'Arrondissement de la Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à la signature d'un protocole d'entente avec la Société historique de Québec et au versement d'une subvention pour l'aide au loyer - A1LS2010-061 (CT-2194000) — (Ra-1543)**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à engager le crédit de la ville relativement à la signature d'un protocole d'entente avec la *Société historique de Québec inc.* et au versement d'une subvention pour l'aide au loyer, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0739 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Beauport au conseil de la ville, des services relatifs aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 - A5DA2010-022 (Ra-1543)

Attendu l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec* (2008, chapitre 27), qui a eu pour effet de réduire de huit à six le nombre d'arrondissements;

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 prévoit la désignation de fonctionnaires qui reçoivent les demandes de permis;

Considérant que ce règlement désigne les fonctionnaires qui peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, visiter un terrain ou une construction ainsi qu'une propriété mobilière ou immobilière, à l'intérieur ou à l'extérieur, afin de s'assurer du respect du règlement;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire de la ville;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, les services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de Beauport à l'effet de fournir, au conseil de la ville :

- 1° les services des fonctionnaires désignés, responsables de la délivrance des permis et des certificats, conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q., chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaires désignés en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2;
- 2° les services des inspecteurs et des techniciens de la Division de la gestion du territoire et les contremaîtres et les techniciens en génie civil de la Division des travaux publics de l'arrondissement afin que ceux-ci puissent exercer les pouvoirs d'inspection qui sont prévus par le *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2;
- 3° les services de la Division de la gestion du territoire et de la Division des travaux publics afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2, sur le territoire de l'Arrondissement de Beauport.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0740 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Beauport au conseil de la ville, des services relatifs aux objets prévus au *Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions*, R.V.Q. 773 - A5DA2010-024 (Ra-1543)

Considérant l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec* (2008, chapitre 27), qui a eu pour effet de réduire de huit à six le nombre d'arrondissements;

Considérant que le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation*, R.V.Q. 773, modifié par le *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments relativement à l'adoption de normes s'appliquant aux bâtiments et aux constructions utilisés à d'autres fins que d'habitation*, R.V.Q. 1185;

Considérant que ce règlement prévoit la nomination de fonctionnaires désignés par le conseil de la ville pour assurer le respect du règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, les services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,
appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de Beauport à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services des fonctionnaires identifiés ci-dessous de la Division de la gestion du territoire pour agir en tant que fonctionnaires désignés en vue de l'application du *Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions*, R.V.Q. 773 et ses amendements, comme suit :

- le directeur;
- le directeur de la section permis et inspection;
- les techniciens du bâtiment;
- le technicien en matières résiduelles et en environnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0741 Appropriation d'un montant à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Travaux d'aménagement de parcs situés dans l'arrondissement - A6LS2010-019 (CT-A6LS2010-019) — (Ra-1543)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 108 629 \$ à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, en vue de la réalisation de travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs situés dans l'arrondissement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0742 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou au conseil de la ville, des services relatifs à la délivrance des permis pour les guides touristiques, les cochers et les cyclo-pousse - A1DA2010-027 (Ra-1544)

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services des agents ou agentes au service à la clientèle de la Division des relations avec les citoyens et soutien administratif et du coordonnateur ou coordonnatrice aux services administratifs de la Division des relations avec les citoyens et soutien administratif, aux fins de la délivrance des permis pour les guides touristiques, les cochers et les cyclo-pousse.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0743 Appropriation d'un montant à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, dans le cadre du projet *Héritage 2010* du *Patro Laval* - A1LS2010-097 (CT-A1LS2010-097) — (Ra-1544)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser l'appropriation d'un montant de 135 000 \$ à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, dans le cadre du projet *Héritage 2010* du *Patro Laval*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0744 Autorisation à l'Arrondissement des Rivières - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement des Rivières sur la délégation de pouvoirs relativement à de nouvelles délégations, R.C.A.2V.Q. 8 - A2DA2010-003 (Ra-1544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement des Rivières à adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement des Rivières sur la délégation de pouvoirs relativement à de nouvelles délégations*, R.C.A.2V.Q. 8.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0745 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge au conseil de la ville, des services ainsi que des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du Plan de sécurité civile de la ville - A3DA2010-037 (Ra-1544)

Considérant le projet de *Plan de sécurité civile de la Ville de Québec* préparé par le Bureau de la sécurité civile, lequel plan n'est pas annexé à la présente résolution et ne constitue pas un document susceptible d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1);

Attendu que le conseil de la ville entend procéder à l'adoption du *Plan de sécurité civile de la ville*, conformément à l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3);

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, des services et des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0746 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles au conseil de la ville, des services ainsi que des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville* - A6DA2010-026 (Ra-1544)

Considérant le projet de *Plan de sécurité de la Ville de Québec* préparé par le Bureau de la sécurité civile, lequel plan n'est pas annexé à la présente résolution et ne constitue pas un document susceptible d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1);

Attendu que le conseil de la ville entend procéder à l'adoption du *Plan de sécurité civile de la ville*, conformément à l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3);

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accepter la fourniture, par le conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, des services et des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en oeuvre du *Plan de sécurité civile de la ville*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0747 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés manuels*, R.V.Q. 1683 - FN2010-038 (Ra-1543)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter certains ajustements à la tarification pour la fourniture des services des employés manuels.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0748 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction, R.V.Q. 1693 - A3GT2010-064 (Ra-1543)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction* afin d'autoriser un agent à la circulation et au transport à délivrer des constats d'infraction pour une infraction relative au stationnement et au déversement illégal de neige à la rue.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2010-0749 Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'hébergement et de soins pour personnes âgées sur le lot numéro 1 738 181 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1704 - AT2010-097 (Ra-1543)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'hébergement et de soins pour personnes âgées sur le lot numéro 1 738 181 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 1704.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2010-0750 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'hébergement et de soins pour personnes âgées sur le lot numéro 1 738 181 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1704 - AT2010-097 (Ra-1543)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant la réalisation d'un projet de centre d'hébergement et de soins pour des personnes âgées sur le lot numéro 1 738 181 du cadastre du Québec.

Malgré le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme*, le bâtiment dans lequel est exercé l'usage de centre d'hébergement et de soins des personnes âgées peut avoir une hauteur de cinq étages.

En outre, et malgré ce règlement, au moins 35 % des cases de stationnement aménagées sur le lot mentionné doivent être souterraines.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0751 ***Avis de motion relatif au Règlement sur la reconstruction de certains branchements de service au réseau d'aqueduc du secteur Vanier de l'Arrondissement des Rivières, R.V.Q. 1691 - A2TP2010-001 (Ra-1544)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement édictant les conditions qui peuvent permettre à la ville d'assumer le coût de reconstruction de certains branchements de service au réseau d'aqueduc dans le secteur Vanier de l'Arrondissement des Rivières en raison du faible débit d'eau mesurée à l'intérieur d'une habitation de ce secteur.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0752 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2010, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.V.Q. 1706 - IN2010-038 (Ra-1544)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'imposer la tarification applicable pour des travaux qui doivent être exécutés par la ville, après l'entrée en vigueur de ce règlement, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique sur des rues ou des routes qui font partie du réseau artériel de la ville en vertu du *Règlement sur les réseaux des rues et des routes* et qui sont exclues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération tel que constitué en vertu de la liste contenue dans l'avis de la *Gazette officielle du Québec* publié le 5 février 2009.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2010-0753 ***Avis de motion relatif au Règlement sur l'application du cadre normatif du programme ClimatSol comprenant la réhabilitation des terrains contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1707 - EN2010-047 (Ra-1544)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 521 612 \$ pour les fins du versement d'aides financières dans le cadre de l'application du cadre normatif du programme ClimatSol 2007-2009 d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de dix ans par le gouvernement du Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2010-0754 *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 1639, tel que modifié - AT2010-117 (Ra-1545)*

Monsieur le conseiller François Picard fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 1639, tel que modifié.*

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Yvon Bussièrès.

En faveur : 19

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2010-0755 *Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1692 - IN2010-016 (Ra-1541)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1692.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0756 *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à un permis d'événement spécial, R.V.Q. 1697 - DG2010-064 (Ra-1541)*

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à un permis d'événement spécial, R.V.Q. 1697.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2010-0757 *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Genève dans le secteur du développement domiciliaire la Cité Verte situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1701 - AT2010-089 (Ra-1541)*

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc du coteau Sainte-Genève dans le secteur du développement domiciliaire la Cité Verte situé dans l'Arrondissement de la Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1701.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 21 h 28, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mc